



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, tenue le 19 septembre 2023 à la salle Émérie Lapointe, situé au 288, rue Principale à 18 h 32.

Est présente madame la conseillère :
Sabryna Barabé-Favreau

Sont présents messieurs les conseillers :
Jean-Luc Dulude
Norman Lemieux
Patrick Pépin

Sont absentes mesdames les conseillères :
Julie Blanchette
Martine Monette

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Lise Poissant.

Monsieur Oleg V. Lascov, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de secrétaire.

1_ OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant constaté, madame Lise Poissant, mairesse, déclare l'assemblée extraordinaire ouverte.

245-09-2023

2_ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Luc Dulude et résolu :

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 19 septembre 2023 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

246-09-2023

3_ AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE LOCATION AVEC SAINT-CONSTANT - RÉTROCAVEUSE

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer des travaux de nettoyage à l'arrière du garage municipal;

CONSIDÉRANT les besoins pour une rétrocaveuse;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant consent à prêter à la Municipalité une rétrocaveuse;

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre les deux parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sabryna Barabé-Favreau et résolu :

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et greffier-trésorier ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente pour la location d'une rétrocaveuse appartenant à la Ville de Saint-Constant;

ET QUE les deniers publics requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

247-09-2023

4_ AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT D'EXÉCUTION D'ŒUVRE D'ART

CONSIDÉRANT le projet de transformation de l'église en centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT la subvention reçue par le ministère de la Culture et des Communications par le biais du Conseil du patrimoine religieux du Québec;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette entente, la Municipalité a la volonté d'incorporer à son projet une œuvre d'art;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a sélectionné, pour la création de cette œuvre d'art, madame Tina Marais;

CONSIDÉRANT qu'un contrat d'exécution doit être signé entre madame Marais et la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Norman Lemieux et résolu :

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et greffier-trésorier ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'exécution pour la création de l'œuvre d'art.

Adoptée à l'unanimité

5_ PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

248-09-2023

6_ LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Il est proposé par Patrick Pépin et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du Conseil municipal du 19 septembre 2023 à 18 h 40.

Adoptée à l'unanimité

Lise Poissant
Mairesse

Oleg V. Lascov
Directeur général et greffier-trésorier